



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du vendredi 9 décembre 2011

Sont présents :

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie-Paule Burguin, Gilbert Duval, Maryline Jugault, Béatrice Malgogne, Patrice Périon, Pascal Ravache, Jérôme Robin, Thierry Vaillant.

Excusés :

Philippe Saloux
Mikaël Gombaudo

Marie-Paule Burguin est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19h00.

Approbation du compte rendu de la réunion du 17 novembre 2011

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : les demandes de subventions dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) attribuées par la Préfecture du Morbihan. Le conseil donne son accord

1- Cartographie et inventaire des zones humides

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, l'étude sur les zones humides de la commune, menée par le cabinet HARDY, étant achevée, le Maire présente la carte finale. Celle-ci a été élaborée avec la commission communale qui s'est réunie et déplacée à plusieurs reprises.

Le Conseil Municipal, après discussion, approuve à l'unanimité la carte de l'inventaire des zones humides proposée.

2- Décisions modificatives

Le maire propose de régulariser:

- les affectations du chapitre 20 au chapitre 204 en raison d'une dépense supplémentaire due à des extensions de réseaux électriques en investissement d'une part ,
- et d'autre part en fonctionnement les charges de personnel, par un transfert du chapitre 011 vers le chapitre 012

INVESTISSEMENT					
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
20	Immobilisation corporelle	- 5 000,00	204	Subventions d'équipement versées	+ 5 000,00
FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charge à caractère général	- 3 060,00	012	Charge du personnel	+ 3 060,00

Le Conseil Municipal, adopte les décisions modificatives budgétaires à l'unanimité.

3- Columbarium : fixation des tarifs

Le Maire laisse la parole à Hubert Busson qui présente au conseil une étude comparative réalisée à partir des tarifs pratiqués dans les communes environnantes.

Après discussion, le Conseil Municipal avec 10 voix pour et 3 voix contre, fixe les tarifs suivants :

- concession pour 15 ans : 300€
- concession pour 30 ans : 600€

Ces tarifs sont fixés pour une « CAVURNE » pouvant accueillir 3 urnes.

4- Renouvellement du contrat avec la FEMODEC

La convention multiservices avec la FEMODEC arrive à échéance. Celle-ci propose désormais aux communes une convention triennale 2012/2014 pour un montant annuel de 60,91€. Cette convention permet :

- la régularisation de la population des nuisibles (ragondins, taupes, chenilles, corneilles)
- la gestion des animaux protégés
- l'information et le conseil auprès des élus et des agents municipaux (législation, moyen de lutte contre les nuisibles, modèles d'arrêtés ...)
- l'intervention dans le cadre de réunions d'information technique et réglementaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de reconduire la convention multiservices avec la FEMODEC,
- autorise le Maire à signer la convention.

5- Contrat Enfance -Jeunesse: avenants pour certaines communes de la Communauté de Communes du Pays de Redon

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la communauté de communes du Pays de Redon a pris la compétence « petite enfance » à savoir l'investissement et la gestion des crèches, multi-accueils, et relais assistantes maternelles s'adressant aux enfants de 0 à 4 ans. Pour accompagner sa politique, la collectivité bénéficie du soutien des Caisses d'Allocations Familiales par une convention d'objectif et de co-financement, via le Contrat Enfance et Jeunesse, effectif jusqu'au 31/12/2013.

La Communauté de Communes du Pays de Redon et la Caisse d'Allocations Familiales ont signé pour 2010/2013 un contrat enfance jeunesse sur la base des actions menées par les communes de la communauté de communes en direction de la jeunesse.

Les communes de Saint-Perreux et de Saint-Vincent sur Oust souhaitant augmenter leur capacité d'accueil-loisirs sans hébergement doivent modifier leur contrat enfance jeunesse par un avenant.

Chaque commune de la Communauté de Communes du Pays de Redon doit signer cet avenant avant le 31 décembre 2011.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'avenant du contrat enfance.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant au contrat.

6- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Le Maire demande l'autorisation au conseil de déposer une demande de subvention à la Préfecture du Morbihan dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.
Cette demande porterait sur les travaux à réaliser dans les bureaux de la mairie et de l'agence postale, ainsi que l'atelier technique.
Les dossiers sont à déposer avant le 16 janvier 2012.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture.

7- Divers

7.1) Recensement de la population

La population de Théhillac sera recensée du 19 janvier 2012 au 18 février 2012.
L'agent recenseur est Monsieur Jean-Paul CHESNIN, la commune vous remercie de lui faire le meilleur accueil lors de son passage.

7.2) Etude d'assainissement collectif

Une réunion sera organisée courant janvier avec le Conseil Général, l'Agence de l'Eau et le bureau d'étude Bourgois.
Une visite d'un système « mini-stations » à Lizio est programmée, pour le Conseil le jeudi 29 décembre 2011, le départ est prévu à 9h30 de la mairie.

7.3) Déménagement de la Poste et de la Mairie

Aux vues de la nécessité des travaux à réaliser sur le sol, les bureaux de l'agence postale et de la mairie sont transférés dans la salle du conseil.

7.4).Vœux avec invitation Nouveaux habitants

Comme à l'accoutumée, les vœux de la municipalité auront lieu le dimanche 8 janvier 2012 (1^{er} dimanche suivant le 1^{er} janvier). **Tous les habitants** sont cordialement invités : à **11h00** accueil des nouveaux habitants avec présentation des associations par leur présidents respectifs, ensuite vœux du maire et verre de l'amitié.